

# Une plainte contre Base

M.V.O.

Texte extrait de La Libre Belgique du 08/07/2004

-----

L'offre Ay Yildiz de Base est jugée discriminatoire par l'asbl Belgique et chrétienté.

Depuis un peu plus d'un an, Base commercialise sous l'appellation Ay Yildiz un produit spécifiquement ciblé vers la communauté turque de Belgique, avec notamment des appels moins chers vers la Turquie, ainsi qu'une messagerie en turc.

Ce concept de «marketing ethnique» ne plaît cependant pas à «Belgique et chrétienté», une asbl dont l'objectif avoué est de «poursuivre judiciairement toute personne physique ou morale ayant commis une acte raciste anti-chrétien ou anti-belge». Joignant la parole à l'acte, cette asbl a déposé mercredi une requête en cessation contre Base auprès du tribunal de première instance de Bruxelles, en accusant l'opérateur mobile de discrimination. Dans sa requête, l'asbl demande entre autres que les publicités d'Ay Yildiz, ainsi que son système de configuration des GSM et sa messagerie, soient disponibles «au moins dans les trois langues nationales».

Du côté de Base, on répond qu'Ay Yildiz est une offre purement commerciale et que la requête de «Belgique et chrétienté» n'est basée sur aucun argument légal. L'opérateur ajoute que le Vlaams Blok avait lui aussi déposé une plainte il y a quelques mois mais que celle-ci avait été rejetée.